

Compte rendu de séance

Séance du 29 Octobre 2019

L' an 2019 et le 29 Octobre à 16 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,petite salle de la mairie sous la présidence de ROUILLON Jean-Pierre Maire

Présents : M. ROUILLON Jean-Pierre, Maire, Mmes : BIZET Mireille, MARIE Claudine, MM : LEROUX Bruno, MURZEAU Claude

Absent(s) ayant donné procuration : Mme OZEL Agnès à M. ROUILLON Jean-Pierre, M. MAIGRET Gilbert à Mme BIZET Mireille

Absent(s) : Mme LHEUREUX Brigitte, M. CHANTELOT Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 5

Date de la convocation : 25/10/2019

Date d'affichage : 25/10/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 31/10/2019

et publication ou notification
du : 31/10/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme BIZET Mireille

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Renouvellement de la convention pour 2019/2020 avec l'association USEP Pays de Bray. - 2019-020
Prix repas de Noël 2019 - 2019-021
Travaux de réaménagement et d'extension de la mairie et de mise en accessibilité et sécurité
Avenants n°1 et 2 aux marchés des entreprises
- 2019-022

Renouvellement de la convention pour 2019/2020 avec l'association USEP Pays de Bray.
réf : 2019-020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat de l'USEP pour 2019/2020.

La convention sera signée par Monsieur Rouillon, Maire.

Pour l'année scolaire 2019/2020 le montant de l'animation pour la période allant de septembre 2019 à juillet 2020 sera de 330€ pour chacun des 5 cycles de 7 semaines, soit 1650 Euros.

Cette somme sera imputée au compte 6574.

A la majorité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

Prix repas de Noël 2019
réf : 2019-021

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les prix du repas de Noël 2019 comme ci-dessous :

-Repas Adulte 18€

-Repas Enfant 8€

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux de réaménagement et d'extension de la mairie et de mise en accessibilité et sécurité
Avenants n°1 et 2 aux marchés des entreprises

réf : 2019-022

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il conviendrait d'entreprendre la passation des avenants suivants :

Lot 8 – ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES

Le présent avenant a pour objet des suggestions techniques imprévues, à savoir :

Suivant rapport ci-joint.

L'ensemble de ces modifications entraînent une plus-value de + 844,48 € HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise KONNECT SYSTEMS se trouve modifié comme suit :

Suivant marché	24.000,00 € HT
Suivant avenant n° 1	+ 1.879,19 € HT
Suivant présent avenant	+ 844,48 € HT
Nouveau montant marché	26.723,67 € HT

(vingt-six mille sept cent vingt-trois euros et soixante-sept centimes hors taxes).

Lot 7 : OUVRAGES PLAQUES DE PLATRE

Le présent avenant a pour objet des suggestions techniques imprévues, à savoir :

Voir rapport ci-joint.

L'ensemble de ces modifications entraînent une plus-value de + 10.422,35 € HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise MARISOL se trouve modifié comme suit :

Suivant marché	14.745,92 € HT
Suivant présent avenant	+ 10.422,35 € HT
Nouveau montant marché	25.168,27 € HT

(vingt-cinq mille cent soixante-huit euros et vingt-sept centimes).

Lot 7 : OUVRAGES PLAQUES DE PLATRE

Le présent avenant N° 2 a pour objet des suggestions techniques imprévues, à savoir :

Voir rapport ci-joint.

L'ensemble de ces modifications entraînent une plus-value de + 10.422,35 € HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise MARISOL se trouve modifié comme suit :

Suivant marché	14.745,92 € HT
Avenant n° 1	+ 10.422,35 € HT
Suivant présent avenant	+ 2 424,08 € HT
Nouveau montant marché	27.592,35 € HT

(vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et trente-cinq centimes).

Lot 10 : FAUX PLAFONDS

Le présent avenant a pour objet des suggestions techniques imprévues, à savoir :

Voir rapport ci-joint.

L'ensemble de ces modifications entraînent une moins-value de - 1.883,09 € HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise MARISOL se trouve modifié comme suit :

Suivant marché	5.810,93 € HT
Suivant présent avenant	- 1.883,09 € HT
Nouveau montant marché	3.927,84 € HT

(trois mille neuf cent vingt-sept euros et quatre-vingt-quatre centimes hors taxes).

Lot 11 : PEINTURE SOLS SOUPLES

Le présent avenant a pour objet des suggestions techniques imprévues, à savoir :

Voir rapport ci-joint.

L'ensemble de ces modifications entraînent une plus-value de + 9 227,78 € HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise ACTIVE 60 se trouve modifié comme suit :

Suivant marché	10.544,12 € HT
Suivant présent avenant	+ 9.227,78 € HT
Nouveau montant marché	19.771,90 € HT

(dix-neuf mille sept cent soixante et onze euros et quatre-vingt-dix centimes hors taxes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la passation des avenants comme indiqué dans le rapport à la commission d'appel d'offres pour les lots 7,8,10 et 11
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation des avenants cités ci- dessus.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 16:44

En mairie, le 31/10/2019
Le Maire
Jean-Pierre ROUILLON

A circular official stamp in blue ink from the 'MAIRIE DU VAL DE SAÔNE' is partially obscured by a handwritten signature in blue ink that reads 'Rouillon'. The signature is written in a cursive style and extends across the bottom of the stamp.